

ARPSM Infos

Bonjour à toutes et à tous

Nous restons sur un concours annulé, celui du 1^{er} Août organisé par l'APESCA.

Veillez noter que nous l'avons reporté au 19 Septembre.

Le 29 Août, nous organisons notre premier concours en dérive, nos cibles seront les maquereaux.

Le vainqueur sera celui ou celle qui pêchera le plus grand nombre de maquereaux (1 maquereau valant 1 point), nous précisons que la relâche est fortement conseillée, inutile donc de ramener des pleines glacières, la consommation personnelle devant être notre seule motivation.

Par mesure de sécurité, l'hameçon triple est interdit, il faudra donc désarmer vos cuillers.

Trois hameçons maximum évidemment, et soyez très vigilants sur le décrochage des poissons. Vous le savez tous les maquereaux se débattent avec frénésie, les bas de ligne doivent donc être contrôlés en permanence sinon c'est l'hameçon dans la main garantie.

Autre nouveauté, le concours démarre à 8h30 afin de profiter des quelques chasses matinales que l'on peut croiser vers le phare du Bout du Monde, celui du Lavardin ou celui de Chauveau.

A condition d'être 40 inscrits minimum, le 1^{er} prix de la tombola sera une canne Sunset Spéciale Daurades de 5m, nouveauté 2021.

Sauf bredouille générale, la plancha sera forcément faite avec nos maquereaux pêchés du jour !!

A vos montages !

A.R.P.S.M.LA ROCHELLE BULLETIN D'ENGAGEMENT

CONCOURS « Maquereaux » du : 29 Aout 2021

Nom et Prénom :
Date de naissance :/...../..... Catégorie.....
Club :
N° de licence :avec cachet médical !
Si skipper, nom du bateau :
Nom du Matelot :
.....
Adresse email :

Téléphone :

Signature

Engagement : 42€ pour les adultes et 20€ pour les jeunes

IMPORTANT :

PORT DU GILET DE SAUVETAGE FORTEMENT RECOMMANDE PENDANT TOUTE LA MANIFESTATION QUELS QUE SOIENT LA METEO ET L'ETAT DE LA MER.

Un Skipper pourra avoir à son bord, le matelot de son choix, son conjoint, et son enfant mineur, mais il devra obligatoirement laisser une place au tirage au sort à bord de son bateau. Le nombre minimal de pêcheurs à bord étant de 3.

INSTRUCTIONS

Le bulletin d'engagement est à adresser **impérativement avant le 21**

Aout 2021 date réception du courrier.

accompagné du règlement libellé à l'ordre de : **A.R.P.S.M.** :

ARPSM

Jean-Michel PELTIER

22 rue de la Filature

17000 LA ROCHELLE

Tel : 06 26-45-61-09 E-Mail jeapeltier17@orange.fr

Tout bulletin non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

Rappel : La licence délivrée au pratiquant engage celui-ci à respecter l'ensemble des règles et règlements.